



CREPA Bretagne

Centre de REssources Professionnelles
en Architecture

DATES : Mars – Juin 2010

HORAIRES : de 9h à 17h30 soit 28 heures de formation

LIEU : Maison des associations, RENNES

Nb de places disponibles : 24

TARIF : 908.02 € HT soit 1086,00 € TTC

Tarif par personne, inclus :

- Les supports de cours et la coordination pédagogique
- L'accès à Crepa Link : interface d'échanges et environnement de travail réservés aux stagiaires de la formation (support de cours, forums, galeries photos, ressources documentaires)
- La restauration

Conduire une démarche « URBANISME DURABLE » (AEU) ® - NIVEAU 2 -

L'urbanisme dit « durable » doit permettre de mettre en œuvre un développement cohérent, solidaire et respectueux de l'environnement. Reste à savoir comment définir, s'assurer dans le temps et évaluer les caractéristiques durables dudit projet :

- Quelles conséquences de l'évolution du droit de l'urbanisme et du droit de l'environnement sur les opérations d'aménagement, notamment les AEU ?
- Quelle gestion des ressources à l'échelle d'un territoire : ressources environnementales, énergétiques, sociales, économiques, culturelles ?
- Quelle concertation : quels fondements ? Quelles limites ? Quelles pratiques ?
- Quelle évaluation ?

Objectif

Il s'agit de vous permettre à partir de quatre séances d'approfondir l'Approche Environnementale de l'Urbanisme de façon pragmatique, notamment en conciliant :

- Projet et contexte réglementaire pour que celui-ci ne soit pas qu'une contrainte,
- Concertation et ambition politique,
- Développement du territoire et gestion des ressources.

PROGRAMME

JOURNEES	DATES	Contenu des formations	Intervenants
1	26 mars	<p>Conséquences du Grenelle sur un projet durable, notamment une Approche Environnementale de l'Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'articulation AEU/PLU/Plan Climat... • Quel rapprochement entre droit de l'environnement et droit de l'urbanisme ? 	<p>Nancy OLIVETO, ERVITI, juriste & urbaniste</p>
2	7 mai	<p>Participations citoyennes dans les projets d'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approches méthodologiques • Présentation de pratiques professionnelles différentes • Retours d'expériences : projets urbains, PLU, agendas 21 <p>Indicateurs et évaluation : l'exemple de Lamballe</p>	<p>Jérôme DUCHEMIN, IDEA Recherche, géographe & urbaniste</p>
3	23 juin	<p>Traductions du développement durable et solidaire sur un territoire communautaire, le Val d'Ille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet de territoire ambitieux : autonomie énergétique à l'horizon 2030, schéma de transports, mise en réseau des entreprises, offre d'habitat social durable ... • Quel fonctionnement maîtrise d'ouvrage/maitrise d'œuvre ? Quelles conditions de réussite ? • Retour d'expérience d'une ADDOU, la « Pelousière », en présence de la maîtrise d'œuvre sur la commune de Langouët. 	<p>Michel JANSSENS, Communauté de communes du Val d'Ille</p> <p>Habitation Familiale</p> <p>SETUR</p> <p>Entreprise BRIERO</p>
4	24 juin	<p>L'approche bioclimatique : de l'échelle de l'ilot à celle de l'opération d'aménagement</p> <p>Travail en atelier</p>	<p>Jacques GANDEMER conseil scientifique en environnement climatique</p>

Coordination pédagogique : Eric CHABOT & Marie LE GOASCOZ

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

- Le stage fera l'objet d'une convention de formation qui sera envoyée avant le début du stage.
- Il peut être pris en charge sous certaines conditions par votre organisme de formation auquel vous devez vous adresser (FIF-PL, OPCA-PL ou autre)
- L'inscription est définitive si elle est accompagnée du règlement TTC.
- Annulation du stage par le CREPA Bretagne: les stagiaires seront prévenus par email 5 jours avant la date prévue du stage. Le CREPA s'engage à réorganiser le stage à une date ultérieure.
- Annulation du stagiaire :
 - Plus de 10 jours avant la date prévue du cycle de formation : le CREPA restitue intégralement le règlement s'il a été effectué au préalable.
 - Moins de 10 jours avant la date prévue du cycle de formation : une retenue de 30% sera effectuée sur le montant total HT du stage.
- Il est possible de remplacer le stagiaire qui ne peut pas venir par une autre personne en prévenant le CREPA Bretagne au moins 2 jours avant le début de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées ne soient plus communiquées à des tiers.



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION URBANISME DURABLE A renvoyer pour le 4 mars au plus tard

NOM.....Prénom.....

Fonction.....

Agence

Adresse.....

CP.....VILLE.....

Tel.....Fax.....

Email.....@.....

S'inscrit à la formation « urbanisme durable » et joint **1 chèque de 1086.00 € TTC** à l'ordre du CREPA Bretagne.

PLAN D'ACCES



MAISON DES ASSOCIATIONS

6, cours des Alliés
35000 RENNES

→ ACCES

Méto : Station Charles de Gaulle

Bus : Lignes N° 1, 3, 54, 55, 56
arrêt Charles de Gaulle/Colombier

Parking : Charles de Gaulle et Colombier



FONDS DE FORMATION

Pour les demandes de prise en charge, consultez les sites :

www.fifpl.fr

www.opcapl.com